

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2011

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (n° 586)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Bloche-----
ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 6 et 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination : du fait de l'abrogation de l'article 412 du code civil à compter du 1^{er} janvier 2009 par la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, la coordination proposée par le V de l'article 4 n'a plus lieu d'être.